



Déclaration Préliminaire

**Deuxième tour de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire :
Forte participation malgré le climat politique tendu**

**MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE
Côte d'Ivoire – 28 novembre 2010**

30 Novembre 2010

Contacts:

Abidjan: Sabina Vigani, +225-08-23-55-23

Atlanta: Deborah Hakes, +1 404-420-51-24



souligner que ce débat a représenté une parenthèse plutôt qu'un tournant dans le cours de la campagne. Le Centre Carter souligne que les candidats doivent être tenus responsables de leur promesse d'accepter les résultats.

Principaux Constats et Conclusions Préliminaires

Ce rapport est préliminaire, un rapport final sera publié trois mois après la fin du processus

Par ailleurs, il est dommageable que, dans ce contexte, des autorités publiques, en particulier le Ministre de l'Intérieur, ait adopté une approche sélective dans sa communication, aboutissant à ne pointer que la responsabilité d'un seul camp dans la montée des incidents de violence.

Le cadre juridique

Le contexte de la sortie de crise a favorisé un estompement des contours de la base légale des élections. En effet, à la Constitution et au Code

Parmi d'autres problèmes constatés, il faut, par exemple, noter que depuis le 1

L'appui logistique à la CEI a été renforcé à l'approche du second tour. Il s'est cependant avéré que certaines des déficiences du premier tour se sont reportées sur la préparation du second tour, notamment en ce qui concerne l'inventaire du matériel distribué. Néanmoins, la situation observée durant le second tour a témoigné d'un meilleur encadrement opérationnel qui s'est traduit par une décade du nombre de retards à l'ouverture et surtout, d'un retour plus rapide des procès-verbaux vers les commissions locales après le dépouillement. Malgré les inquiétudes relatives au couvre-feu, peu d'incidents en relation avec l'application du décret ont été rapportés. Par contre, il est apparu que des retards importants dans le retour du matériel ont été enregistrés dans certaines zones, en particulier dans la vallée du Sassandra, en raison des tensions et violences ayant émaillé la nuit électorale dans celles-ci.

La campagne électorale

La période réglementaire de campagne pour le deuxième tour de l'élection présidentielle a été fixée par la CEI du 20 novembre à 0 heures au 26 novembre 2010 à minuit. Comme pour le premier tour, les candidats n'ont pas attendu l'ouverture officielle de la campagne pour tenir des rassemblements publics. Une fois de plus, la CEI n'a pas relevé cette contravention au Code électoral.

Contrairement à la situation observée avant le premier tour, largement pacifique, le climat de la campagne pour le second tour s'est rapidement dégradé avec la multiplication des attaques personnelles et réciproques, des stratégies de communication fondées essentiellement sur le dénigrement du camp adverse et la mobilisation des organes de presse politiquement affiliés, lesquels se sont fait le véhicule des rumeurs et ont multiplié les attaques à caractère diffamatoire.

A la veille de l'ouverture de la campagne, le porte-parole du candidat Laurent Gbagbo a donné le ton, pointant notamment le candidat Alassane Ouattara comme l'instigateur du coup d'Etat de 1999 et de la rébellion de 2002. Des messages analogues avaient commencé à circuler avant, par SMS et par la projection, dans plusieurs localités du pays, d'un film controversé et relatant les crimes perpétrés pendant la guerre dont Alassane Ouattara étant présenté comme l'instigateur. L'opposition n'était pas, non plus, exempte de dérives. Les deux camps ont eu recours aux attaques personnelles et leurs militants ont été impliqués dans des agressions ou des actes d'intimidation, y compris, dans quelques cas, visant les observateurs.ⁱⁱ

Bien que certaines allusions aux polémiques du passé n'aient pas été évitées, les deux candidats ont généralement su faire preuve de responsabilité lors du débat retransmis en direct par la RTI le 25 novembre 2010, en usant d'un ton modéré et courtois, et en appelant à l'apaisement, à bannir la violence et à la liberté de vote. Ce débat télévisé représentait une première en Côte d'Ivoire. Il faut cependant noter que le caractère détendu et constructif des échanges n'a pas suffi à empêcher les tensions de persister et que la presse liée aux candidats ne s'est pas pour autant départie de son ton agressif. Ce débat a constitué une parenthèse plus qu'un tournant dans la campagne.ⁱⁱⁱ

Les dispositions du Code pénal relatives à l'achat de conscience ont été totalement ignorées. La presse s'est ouvertement fait écho de versements de dons, y compris en espèces, effectués au nom des deux candidats, en particulier en faveur des autorités traditionnelles. Ceci illustre bien l'absence d'intérêt porté à l'encadrement financier des campagnes et pré-campagnes. Le Centre Carter ne peut que souligner qu'au regard de la situation sociale et économique du pays, le volume des dépenses engagées par les principaux candidats et leurs soutiens depuis des mois est perturbant.

Les médias^{iv}

Le paysage médiatique a été marqué par de nombreux débordements. Au niveau des médias d'Etat, la RTI a fait preuve sur le long terme d'une complaisance manifeste vis-à-vis du candidat sortant, ne retrouvant son caractère de média national que pour les périodes – réduites – de campagne officielle. Ce faisant, la RTI a, de manière répétée violé les dispositions légales et son propre cahier des charges.

La presse écrite, en particulier la presse politiquement affiliée, a joué un rôle peu constructif, voire ouvertement dangereux dans l'entre-deux tours. Il convient toutefois de souligner que, de ce point de

Des représentants des deux candidats étaient présents dans la presque totalité des bureaux de vote visités, ce qui semble contredire, ou du moins, pondérer les allégations d'obstructions à la présence de leurs représentants émanant des états majors des deux candidats.

Il faut cependant souligner que, sauf pour un seul bureau de vote visité, aucune plainte ou remarque n'était consignée. Ceci peut permettre de relativiser l'impact des irrégularités constatées mais, cela témoigne aussi du faible niveau de formation des représentants des candidats qui ont soit ignoré la possibilité qui leur était offerte soit n'ont pas identifié les irrégularités de procédures. Il serait souhaitable que la CEI procède aussitôt que possible à une publication détaillée des résultats par bureau de vote. En effet, certains résultats recueillis au niveau des commiss

TEM C .448ex.142 ri5 66.00ET1 1 scn5aT

exiger, dans les faits, que les candidats soient aussi, voire plus, efficaces que la CEI elle-même dans la récolte et la tabulation des résultats du dépouillement dans les bureaux de vote.

En l'absence de requêtes valides, le Conseil a donc proclamé, le 6 novembre, les résultats définitifs du premier tour, confirmant les résultats provisoires de la CEI. Il est à noter que le droit ivoirien a, en ce qui concerne l'élection présidentielle, fort sagement, érigé le principe de l'effet utile dans le texte de la loi. Sur cette base, le Conseil Constitutionnel n'a pour seule alternative que de proclamer les résultats ou, si les irrégularités graves constatées sont de nature à affecter le résultat d'ensemble, annuler l'élection.

En l'absence d'une jurisprudence étendue, il n'existe que peu d'indications quant à ce que le Conseil Constitutionnel considérerait comme une irrégularité grave. Il aurait été utile que le Conseil soit, avant l'élection, plus explicite quant aux critères sur lesquels il entendait fonder son approche et ses méthodes de travail. Le Centre Carter suppose que le Conseil Constitutionnel entend aussi s'appuyer sur l'expérience des autres cours et organes constitutionnels francophones.

La sensibilisation des électeurs

Le pourcentage de bulletins nuls et invalides a été, lors du première tour, de 4,66% à l'échelle nationale. Cette moyenne nationale, relativement satisfaisante dans un contexte où aucun scrutin n'a été conduit depuis près de 10 ans, masque néanmoins des écarts régionaux significatifs, allant de 2,34 % dans le district d'Abidjan à 8,58% dans la région du Zanzan.

Ces écarts de pourcentage épousaient assez bien la carte du développement régional et tendaient à démontrer l'impact que les médias de masse ont eu dans la sensibilisation. Inversement, ils illustraient les limites de la sensibilisation de proximité. Dans ce cadre, il faut malheureusement souligner que les efforts de sensibilisation de masse entrepris ont été contrecarrés par des décisions tardives.

Le taux de participation global au premier tour s'étant élevé à 84%, s'est d'emblée posée la question d'une éventuelle désaffection de l'électorat des candidats malheureux du premier tour, et en particulier de celui de l'ancien Président Bedié. Les premières informations semblent suggérer qu'il n'y a pas eu de désaffection massive de l'électorat orphelin au second tour.

La participation de la femme^{vii}

Les réserves formulées quant à la liste électorale ne s'étendent pas à la question de la présence de l'électorat féminin. Les données statistiques ne laissent, en effet, pas apparaître de discrimination de genre.

La participation des femmes dans le processus électoral en tant qu'agents électoraux dans les bureaux de vote, représentantes des partis politiques, et en qualité d'observatrices nationales des élections est un élément appréciable qui marque un engagement significatif.

Les observateurs du Centre Carter ont ainsi estimé à un quart environ la proportion de femmes parmi les représentants des partis politiques dans les bureaux de vote. Par contre, leur représentation au niveau des instances supérieures des structures est nettement plus congrue. De même, alors que les femmes ont été très présentes dans la campagne électorale, leur contribution a très souvent été limitée à la mobilisation ciblée des ailes féminines des partis et du segment féminin de l'électorat.

Dans ce contexte, le Centre Carter encourage la Côte d'Ivoire à promouvoir davantage la participation des femmes dans le processus politique par des mesures effectives d'encouragement, d'incitation et de garanties.

La société civile et l'observation nationale

Tout comme à l'occasion du premier tour de l'élection présidentielle, les organisations de la société civile ivoirienne ont bénéficié d'un soutien actif de la communauté internationale dans le déploiement d'un nombre important d'observateurs à travers le pays. Le niveau de préparation des organisations a pu varier significativement mais la contribution des observateurs nationaux au processus est

indubitable. De ce point de vue, il est regrettable que les autorités électorales aient fait parfois montre de méfiance vis à vis des organisations nationales, rendant à plusieurs reprises leur tâche plus difficile en retardant le processus d'accréditation, ce qui a handicapé leur capacité à effectuer sereinement une observation de long terme.

Conclusion

Le scrutin du 28 novembre s'est déroulé dans un contexte tendu, au terme d'une campagne électorale négative qui a ramené à la surface des problématiques liées à la nationalité ou des contentieux historiques dont l'usage par les candidats va à l'encontre des objectifs proclamés de réconciliation nationale. Des incidents violents localisés ont émaillé la semaine précédant le scrutin et le jour de l'élection.

Les Ivoiriens sont néanmoins sortis nombreux pour se rendre aux urnes, témoignant ainsi de leur détermination à participer à une élection qui doit permettre à la Côte d'Ivoire de revenir à la normalité institutionnelle et achever le processus de sortie de crise.

Malgré quelques irrégularités, les opérations de vote et de dépouillement ont été qualifiées de transparentes dans la grande majorité des cas observés. Les représentants des candidats étaient présents dans la presque totalité des bureaux de vote visités.

L'aspect le plus préoccupant du scrutin a cependant été le climat de tension qui s'est installé dans certaines zones et qui a conduit à une série d'incidents, dont des destructions de matériel électoral, des entraves à l'acheminement du matériel électoral vers les commissions locales ou des détournements d'urne. La gravité de tels incidents ne doit pas être sous-estimée, mais le Centre Carter tient à souligner qu'il convient aussi d'en mesurer l'impact effectif avant de tirer des conclusions trop hâtives sur la crédibilité du processus d'ensemble.

Dans l'attente de la proclamation des résultats provisoires et définitifs, il convient de rappeler aux candidats leur engagement de respecter le choix des électeurs, engagement pris devant la Nation lors du débat télévisé du 25 novembre.

Le Conseil Constitutionnel, vers qui tous les regards vont converger pour la proclamation des résultats définitifs, doit pour sa part accomplir son rôle en toute impartialité et conformément à la loi, en ayant à l'esprit le seul intérêt de la Nation.

Le Centre Carter a été créé en 1982 par l'ancien Président des Etats-Unis, Jimmy Carter et son épouse, Rosalynn, en partenariat avec l'Université Emory, afin de faire progresser la paix et d'améliorer les conditions de santé dans le monde entier. Le Centre Carter est une organisation non gouvernementale à but non lucratif et a contribué à l'amélioration des conditions de vies pour les peuples de plus de 65 pays en résolvant des conflits; en faisant progresser la démocratie, les droits de l'homme, et les opportunités économiques; en améliorant les services de santé; en enseignant aux fermiers des méthodes pour augmenter leur récolte. Pour en savoir plus sur le Centre Carter, consultez le site

processus de vote reflète la volonté du peuple. Les plus importants sont le droit de vote, le droit de participer aux affaires publiques, et le droit à la sécurité des personnes (PIDCP, Arts 2, 25(a) et 9).

vi